

# Assemblée générale

## JUSTE UN ZESTE

**Mercredi 8 novembre 2017**

### Ordre du jour

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Vote
4. Renouvellement du CA
5. Projets et orientations
6. Questions diverses

### Personnes présentes

33 adhérents présents  
19 adhérents représentés

### Préambule

*« Comme chaque année, je regrette beaucoup de ne pouvoir participer à l'AG de Juste un zeste. Mais mon grand âge et mon état de santé ne me le permettent pas.*

*Je tiens à vous redire combien je vous suis reconnaissante de tout le travail que vous faites. Les oranges n'arrivent pas toutes seules sur ma table... Et puis, l'association m'intéresse à cause des valeurs qu'elle soutient. Aussi, je vous remercie vivement et vous souhaite une AG réussie. »*

**Une adhérente**  
que nous remercions chaleureusement pour son message

# 1 - Rapport moral

Notre association « Juste un zeste » entame actuellement sa 6<sup>ème</sup> saison.

## Rappel de nos objectifs :

- 1) Favoriser les filières courtes (dans le cadre d'une consommation familiale) et le lien social par la participation bénévole de tous,
- 2) Participer au développement d'une économie durable et en particulier au développement d'une agriculture qui respecte la terre et les hommes
- 3) Favoriser le lien social par la participation à des événements locaux.

Nous reparlerons de nos objectifs avec la modification de nos statuts que nous vous proposons.

**C'est la dimension humaine qui fonde la démarche de l'association.** L'autogestion des adhérents organisés en groupes, autour d'une ou deux personnes relais, permet le bon déroulement des distributions.

## A. BILAN COMMANDES

Pour la saison 2016-2017, Juste un zeste a organisé **5 distributions** avec les Galline Felici (GF). Nous avons commandé des oranges, clémentines, citrons, pamplemousses, grenades, avocats, artichauts, fenouils et amandes.

A chaque distribution, nous avons fait **dons de caisses d'agrumes** au secours populaire, à la croix rouge, au resto du cœur et au CAO de Guillestre.

Nous avons aussi proposé d'autres **produits plus locaux** :

- Légumes - Fanny Lhermitte / Sylvain Martin et Elisa Cottaz
- Farine et jus de fruits – Annie et Marc Rosset Bertrand
- Fromage de chèvre - Claire Andres
- Plantes - Magalie Boursette
- Spiruline - Yannick Lopez
- Savon - Céline Morel-Jean
- Clairette de die - Côté Cairn
- Veau - Chantal et François Humbert

Pour tous ces autres produits, l'association est uniquement le relai pour transmettre l'information. Les commandes se font individuellement, directement auprès des producteurs. Jusqu'à maintenant la distribution se fait au moment de la livraison d'agrumes.

## B. CONTEXTE DES COMMANDES

Il existe actuellement **8 associations sur le 05/04 qui commandent en même temps** et bénéficient donc du même transport. Au vu de l'ampleur des commandes, cette année les GF ont proposé 1 semaine de décalage avec deux grands groupes (PACA1 et PACA2).

Cette saison a **bien fonctionné au niveau des transports** avec peu de changements d'horaires dû à un retard de camion.

Par contre, nous avons noté quelques problèmes sur la qualité, en particulier avec les **oranges navels en mars**. Les productions des **Galline Felici** (GF) étaient mauvaises à cause de la météo. Ils nous ont proposés des oranges navels d'un autre producteur bio qu'ils connaissaient peu. Nous avons accepté : mauvaise pioche !

Cela pose la question de la maturité en lien avec le changement climatique et une météo très difficile. Nous apprenons ensemble, avec eux, car nous avons **un engagement auquel nous tenons** :

- L'association a une certaine exigence de qualité. Nous préférons ne pas être livrés si certains produits sont peu matures ou abimés.
- En même temps, l'association souhaite soutenir les GF. Nous faisons donc preuve d'une certaine souplesse. Par exemple : recevoir des produits pas tout à fait matures et accepter qu'ils finissent de murir ou avoir de petites quantités abimées.

Nous sommes dans une **relation de confiance**, pour avancer avec eux, sur notre manière de commercer ensemble.

## C. ADHERENTS

Nous sommes **406 adhérents** répartis en **43 relais** sur une quinzaine de communes Guillestrois / Queyras.

Pour la saison 2017-2018, le Conseil d'Administration de Juste un Zeste propose que **l'adhésion annuelle** reste à **7 euros**, en incluant la première livraison de la saison suivante en novembre.

## D. PARTICIPATION A DIFFERENTS EVENEMENTS

L'association Juste un zeste a :

- Organisé le festival **AlimenTERRE**, en partenariat avec l'AMAP et les vendredis cinés, en novembre 2016 ;
- Proposé un stand sur le compost et l'opération « accueilles un lombric chez toi » aux **"Art'gricoles"**, en mai 2017, à Guillestre. L'animation a rencontré un vif succès ;

- Participé à la **Festa#2**, en septembre 2017, à Varcès, avec les producteurs des Galline Felici et d'autres associations françaises, en particulier Couper court de Grenoble ;
- Investie dans la **réflexion inter-associations françaises** (réseau « usine à G.A.S ») ;
- **Relayé de nombreuses informations** émanant de différentes associations avec notamment la lettre d'« infos des amis de Justine et Justin » ;
- **Soutenu la reprise de l'abattoir** par la scoop en prenant 10 parts sociales à hauteur de 500 euros ;
- Participé au projet de **coproduction des avocatiers** avec les Galline Felici.

## E. COMMISSIONS

Cette année 2 commissions ont bien démarré : **Diversification et Communication**

Ces commissions permettent de travailler en petit groupe sur un sujet précis avec des personnes hors Conseil d'Administration, des adhérents, qui peuvent s'engager sur un thème.

Il existe également une commission **salariée** interne au CA.

## F. USINE à G.A.S et COPRODUCTION

### L'usine à G.A.S

Suite à la première Festa, un réseau se forme et se tisse d'abord par le biais de la coproduction. Ce **réseau rassemble des groupes auto-organisés de consommateurs** comme nous, nés le plus souvent via les achats groupés d'agrumes au Galline Felici.

Un premier rendez-vous a eu lieu à La Festa de Veynes en juillet 2016 puis à Montreuil (93) en décembre et à St Laurent d'Agnay (69) en mars 2017.

Ces rencontres nous ont permis de nous connaître, de partager nos réussites et nos difficultés et de décider de notre implication dans le **projet de co-production** de plantations d'avocatiers proposé par les Galline Felici, il y a maintenant 2 ans.

C'est lors de la rencontre en mars 2017, chez Tutti Frutti (69), que s'est décidée l'organisation de la Festa# 2, les 30 septembre et 1er octobre à Varcès (38).

Par ces pratiques de consommateurs critiques et conscients, il s'agit de **contribuer à développer une Economie Solidaire**.

## Le projet de coproduction d'avocats

Ce projet est né pour répondre à une très forte demande d'avocats dans les réseaux associatifs d'amateurs d'agrumes en France car les Galline Felici ne produisaient pas les quantités demandées.

En conséquence les Galline Felici nous ont proposé de participer au financement de plantation d'avocateurs en polyculture chez différents producteurs.

Ce projet a été porté par 14 associations françaises et les Galline Felici

Grâce aux adhérents des associations, **67 300 euros ont été récoltés.**

Les **adhérents de Justin** ont participé avec un don à hauteur **de 1 700 euros**. L'**association**, par l'intermédiaire du CA, a participé à hauteur **de 1 300 euros**. Cela fait un **montant total de 3 000€ qui a été versé aux Galline Felici sous forme de pré achat.**

Le 20 mai 2017, le contrat de co-production a été signé entre trois parties : le Consortium, les Associations françaises et les producteurs. **L'expérience a commencé cette année sur 4 hectares. 5 producteurs** sont impliqués avec des plantations déjà réalisées ou en cours.

**Le principe est celui d'un pré-achat.** Nous achetons d'avance une production sur 5 ans. La livraison des produits s'étalera sur cette période. En contrepartie de ce pré-achat, nous recevrons bien sur **des avocats, mais pas uniquement.**

Le remboursement s'étalera sur 5 ans et commencera la deuxième année sous forme de déduction sur les factures. Le remboursement intervient en produits/agrumes et pas forcément en avocats

Les associations participant au projet ont une priorité (selon le montant pré-acheté) sur la production des avocats financés.

**Film des Galline Felici présentant les 5 producteurs participant à la coproduction : [ICI](#)**

## G. [Le poste salariée](#)

Cette saison, l'association est devenue employeur avec l'embauche de Claire-Marie en tant que salariée. Le travail réalisé était auparavant assuré par Aude, en tant que prestataire.

Pour le CA, ce poste est une nécessité par rapport à la charge de travail qui est réalisé.

Il apparait donc nécessaire de continuer le poste. C'est pourquoi les scontos (réduction sur les commandes à partir de 4 000kg d'achat) sont utilisés, notamment, pour assurer cet emploi de 30h par mois. Il apparait donc nécessaire de continuer le poste. C'est pourquoi les scontos (réduction sur les commandes à partir de 4 000kg d'achat) sont utilisés notamment pour assurer cet emploi de 30h par mois d'octobre à avril.

Le CA tient à exprimer sa satisfaction de travailler avec Claire-Marie qui est d'une efficacité remarquable comme l'était Aude, et apprécie aussi beaucoup son engagement.

## 2 - Rapport financier

### Compte de résultat 2016-2017

#### DEPENSES

| 60 - ACHATS     |                                                          |                  |
|-----------------|----------------------------------------------------------|------------------|
| 604             | Prestations de service ( <i>Alimen'Terre film</i> )      | 160,00           |
| 606-4           | Fournitures de bureau                                    | 183,33           |
| 606-81          | Autres – remboursement achat agrumes                     | 86,40            |
| 607-82          | Autres – Pré-achat co-production avocats                 | 3 000,00         |
| 607             | Achat de marchandises ( <i>produits Galline Felici</i> ) | 59 296,35        |
| <b>TOTAL 60</b> |                                                          | <b>62 726,08</b> |

| 61 - SERVICES EXTERNES |                    |               |
|------------------------|--------------------|---------------|
| 613-5                  | Location mobilière |               |
| 616                    | Assurances         | 143,85        |
| <b>TOTAL 61</b>        |                    | <b>143,85</b> |

| 62 - AUTRES SERVICES |                                                                               |                 |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 621                  | Personnel extérieur mis à disposition (GESL05 nov et déc 2016 à 30h par mois) | 1 230,60        |
| 625-7                | Réceptions (AG)                                                               | 61,30           |
| 626-3                | Affranchissements ( <i>convocations AG</i> )                                  | 181,71          |
| 626-5                | Téléphone                                                                     |                 |
| 627                  | Frais bancaires (sauf agios)                                                  | 117,10          |
|                      | - Frais de tenue de compte (trimestrielle – passé de 6,5€ à 10€)              | 33,00           |
|                      | - Cotisation Adispo Asso                                                      | 40,50           |
|                      | - Frais de remise de chèque et virement                                       | 43,60           |
| <b>TOTAL 62</b>      |                                                                               | <b>1 590,71</b> |

| 64 - CHARGES DE PERSONNEL |                                                                                    |                 |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 641                       | Rémunération du personnel ( <i>embauche de janvier à mai 2015 à 35h par mois</i> ) | 1 921,52        |
| 645                       | Charges de sécurité sociale et de prévoyance                                       | 1 337,83        |
| <b>TOTAL 64</b>           |                                                                                    | <b>3 259,35</b> |

| 65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE |                                                       |               |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------|
| 658-6                                  | Cotisations                                           | 829,10        |
|                                        | - ADELHA ( <i>poste salariée janvier à mai 2017</i> ) | 171,10        |
|                                        | - Médecine du travail                                 | 108,00        |
|                                        | - ADSCB                                               | 50,00         |
|                                        | - Abattoir de Guillestre                              | 500,00        |
| <b>TOTAL 65</b>                        |                                                       | <b>829,10</b> |

| 67- CHARGES EXCEPTIONNELLES |                                            |               |
|-----------------------------|--------------------------------------------|---------------|
| 671-3                       | Dons ( <i>participation à la Festa#2</i> ) | 500,00        |
| <b>TOTAL 67</b>             |                                            | <b>500,00</b> |

|                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| <b>TOTAL DEPENSES</b> | <b>69 049,09</b> |
| EXCEDENT              | 1 090,41         |

| 86- Mise à disposition gratuite |                       |  |
|---------------------------------|-----------------------|--|
|                                 | prestations en nature |  |
|                                 | Personnel bénévole    |  |

|              |                  |
|--------------|------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>70 139,50</b> |
|--------------|------------------|

#### RECETTES

| 70- REMUNERATIONS DES SERVICES |                                          |                  |
|--------------------------------|------------------------------------------|------------------|
| 706-1                          | Participation adhérents aux activités    |                  |
| 706-2                          | Manifestations exceptionnelles           |                  |
| 707                            | Vente de marchandises                    | 66 091,91        |
| 708-4                          | Mise à disposition de personnel facturée |                  |
| <b>TOTAL 70</b>                |                                          | <b>66 091,91</b> |

| 74- SUBVENTIONS d'EXPLOITATION |                         |             |
|--------------------------------|-------------------------|-------------|
|                                | Etat                    |             |
|                                | Région                  |             |
|                                | Département             |             |
|                                | Communautés de Communes |             |
|                                | Commune                 |             |
| <b>TOTAL 74</b>                |                         | <b>0,00</b> |

| 75- PRODUITS DE GESTION |                                      |                 |
|-------------------------|--------------------------------------|-----------------|
| 756                     | Cotisations ( <i>des adhérents</i> ) | 2 347,59        |
| <b>TOTAL 75</b>         |                                      | <b>2 347,59</b> |

| 771- PRODUITS EXCEPTIONNELS |                                                   |                 |
|-----------------------------|---------------------------------------------------|-----------------|
| 771-3                       | Libéralités perçues ( <i>dons co-production</i> ) | 1 700,00        |
| <b>TOTAL 77</b>             |                                                   | <b>1 700,00</b> |

|                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| <b>TOTAL RECETTES</b> | <b>70 139,50</b> |
| DEFICIT               | 0,00             |

| 87- Valeur de la mise à disposition gratuite |                |  |
|----------------------------------------------|----------------|--|
|                                              | Dons en nature |  |
|                                              | Bénévolat      |  |

|              |                  |
|--------------|------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>70 139,50</b> |
|--------------|------------------|

## Commandes des produits des Galline Felici

Pendant la saison 2016-2017, l'association a organisé **5 distributions pour un montant de 66 091€**. **L'achat total de ces produits se chiffre à 59 296€ dont 1 172€ de dons** aux associations Secours Populaire, Croix rouge, Resto du cœur, ainsi qu'au CAO de Guillestre. Une marge de 6 795€ a ainsi été dégagée.

## Embauche d'une salariée

**L'association est devenue employeur** suite au départ de Aude, prestataire de service.

Cela s'est révélé assez complexe à mettre en œuvre pour des membres du CA qui n'ont pas ces compétences. Le CA a donc choisi de se faire accompagner sur cette question :

- Dans l'urgence, un premier contrat de deux mois (novembre et décembre 2016) a été passé, via un groupement d'employeur « profession sport 05 ». (Compte 621).
- Puis Juste un zeste a adhéré au dispositif « impact emploi » de l'ADELHA afin d'être accompagnée sur les démarches d'embauche, les déclarations sociales et les fiches de paie. (Comptes 641, 645 et 658-6)

## Cotisations/adhésions à d'autres structures

L'association a adhéré, cette saison, à divers organismes (Compte 658-6) :

- l'ADELHA ;
- la médecine du travail, obligatoire quand on embauche un salarié ;
- l'ADSCB, une fédération d'associations, qui a notamment proposée plusieurs formations ;
- Pour soutenir la ré-ouverture de l'abattoir de Guillestre, Juste un Zeste, a également souscrit à 10 parts sociales pour un montant de 500€.

## Recettes

Elles sont assurées par :

- La vente des agrumes ;
- Les adhésions ;
- Les dons effectués par les adhérents pour le projet de co-production d'avocats avec les Galline Felici leur a été entièrement reversé.

## Il est également important de souligner

- La mise à disposition gracieuse du hangar par les Bertuletti ;
- La diminution des dépenses d'assurance (poste 616) de 600€ à 143€ ;
- Le fonctionnement de l'association ne dépend d'aucunes subventions. Les cotisations et l'achat des agrumes par les adhérents permettent d'assurer les activités de l'association.

## **BILAN**

| <b>Actif</b> |                 | <b>Passif</b>                |                 |
|--------------|-----------------|------------------------------|-----------------|
| Banque       | 9 454,03        | Réserves, report à nouveau   | 8 469.46        |
| Livret       | 1,55            | Résultat de l'exercice (+/-) | 1 090,41        |
| Caisse       | 104,29          |                              |                 |
| <b>Total</b> | <b>9 559,87</b> | <b>Total</b>                 | <b>9 559,87</b> |

## **3 - Vote**

### Rapport moral

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

### Rapport financier

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

### Prix de l'adhésion à 7€

**Le tarif de l'adhésion 7 euros est approuvé à l'unanimité.**

## **4 - Renouvellement du Conseil d'Administration**

### S'ENGAGER DANS LE CA

Comme vous le savez déjà, la **participation des adhérents est une chose de primordiale et vitale pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité d'une association.**

Claire Marie, notre salariée, œuvre beaucoup pour alléger notre travail mais sans bénévoles, l'association ne pourrait pas continuer à exister.

**Aujourd'hui, nous sommes 13 personnes à faire partie du CA.**

Cette année, **3 membres souhaitent en partir** pour des raisons personnelles ou pour œuvrer dans d'autres associations.

Pour que la charge de travail soit correctement répartie et pour rendre la gestion de l'association agréable à tous, nous souhaitons que le **CA soit constitué au moins de 12 personnes.** Dans le cas contraire, nous ne garantissons pas la continuité de l'association.



Concrètement **faire partie du CA**, cela veut dire s'impliquer dans la vie de l'association :

- Un CA une fois par mois, dans la mesure du possible pour chacun ;
- La gestion en binôme (ou trinôme) et avec l'aide de la salariée des commandes/livraisons/distribution. Cette répartition à tour de rôle permet d'alléger la charge de travail ;
- La participation, selon les envies et les propositions de chacun, à des projets nous tenant à cœur et participant de loin ou de près à l'économie locale et solidaire.

**Toutes les bonnes volontés et les compétences sont bienvenues !**

Différents niveaux d'implication sont possibles.

**Plus on est de bénévoles à y participer, plus les tâches seront légères et collective.**

A bon entendeur, on vous attend donc pour participer à cette belle aventure collective...

### TEMOIGNAGE DE BASTIEN, MEMBRE DU CA

*« Ayant plutôt horreur des réunions, j'étais assez réticent à entrer au CA et seul un amour pour les bons produits m'a poussé "à faire quelque chose" pour continuer à avoir Agrumes et avocats tout l'hivers.*

*Un an s'est écoulé et je reste admiratif devant la simplicité et l'efficacité de nos organisations :*

- *Fournir 400 personnes en agrumes 6 fois par an,*
- *Etre capable de générer suffisamment d'argent pour financer Claire marie mais aussi l'abattoir, la coproduction, la Festa, etc,*
- *Prendre part à de nombreux autres projets.*

*Tout ça en se réunissant une fois par mois pour deux heures autour de bons petits plats et d'un verre... Cela tiendrait presque du miracle.*

*Chacun s'investit autant qu'il le peut et qu'il le veut et cela aussi participe à mon sentiment de liberté à l'intérieur du CA.*

*En une année j'ai l'impression qu'une prise de conscience s'est opérée chez moi :*

- *Conscience de l'importance de telles initiatives dans les Hautes Alpes ;*
- *Conscience de pouvoir être réellement un acteur de changement pour une meilleur alimentation ;*
- *Conscience de tout ce qui pourrait être fait particulièrement au travers de relations plus denses et plus proches avec nos producteurs locaux.*

*J'aimerais donc inviter chacun d'entre vous à venir participer à un CA ou à participer à une commission car le seul danger qui nous guette c'est "l'usure" des membres du CA et le manque d'investissement personnel de chacun. »*

## ELECTION DU CA

### **Membres qui quittent le CA**

Cécile Dubois – Prune Pruvot – Emmanuelle Vincent

### **Nouvelles candidatures**

Martine Cannet - Gérard Grimaud - Karoline Landier

Les autres membres du CA proposent le renouvellement de leur candidature

### **Election des membres du CA**

0 contre, 0 abstention. Election à l'unanimité.

### **Le nouveau CA collégial**

| Nom Prénom             | Projets, commissions, autres                                                                                           |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gil Beauchef           | Commission diversification                                                                                             |
| Lydia Bletterie        | Commission communication                                                                                               |
| Estelle Bombrun        | Se concentrera sur les commandes/distributions                                                                         |
| Caroline Bruno         | Potager collectif et autres projets                                                                                    |
| Martine Cannet         | Nouveau membre                                                                                                         |
| Joseph Devevey         | Commission communication et salarié AlimenTerre                                                                        |
| Gérard Grimaud         | Nouveau membre                                                                                                         |
| Myriam Jamal           | Commission salariée et diversification                                                                                 |
| Karoline Landier       | Nouveau membre                                                                                                         |
| Sylvain Maisonneuve    | Art'gricoles – Potager collectif                                                                                       |
| Clairette Massa-Rocher | Se concentrera sur les relations extérieures :<br>Usine à Gas et projet ce co-production<br>Commission diversification |
| Caroline Sicre         | Art'gricoles et autres projets                                                                                         |
| Bastien Stieltjes      | Potager collectif                                                                                                      |

## 5 – Assemblée Générale Extraordinaire pour proposition de modification des statuts

### Pourquoi modifier nos statuts ?

Nous pensons que le secteur agroalimentaire mondialisé est responsable chaque année de scandales sanitaires : vache folle, lasagne à la viande de cheval, plus récemment œufs contaminés au fipronil...

Nous pensons également que les conditions de travail dans tant dans ce secteur que dans celui de la grande distribution sont parfois inhumaines.

Nous pensons que l'alimentation mondialisée participe à l'appauvrissement des pays du sud au profit des multinationales et à un coût environnemental que nous ne pouvons plus supporter.

Nous pensons enfin qu'il est possible de proposer un autre mode de production et de distribution sous l'impulsion de consommateurs responsables réunis au sein d'associations elles-mêmes organisées en réseaux.

Nous souhaitons préciser plus clairement que Juste un Zeste est une association à but non lucratif faisant partie du secteur de l'économie sociale et solidaire, et dont l'objet dépasse largement l'achat groupé d'agrumes.

### Concrètement qu'avons-nous fait ?

Juste un Zeste a aidé, en 2015, les Galline Fellici à traverser une période difficile financièrement en faisant une avance de trésorerie, récupérée sur les commandes d'agrumes la même année. Cela leur a permis de continuer leur activité sans avoir recours aux banques.

Les adhérents de Juste un Zeste participent depuis l'année dernière à un projet de co-production d'avocats qui permet aux agriculteurs en Sicile d'investir dans de nouvelles plantations d'avocatiers.

Notre association participe à divers événements dans le but de sensibiliser un maximum de personnes à ces questions (Festival Alimen'Terre, Artgricoles...).

Nous sommes sollicités en tant que représentants des consommateurs et relai d'information pour des projets de territoire autour de l'alimentation.

## Proposition de modification de l'article 2 : « Objet de l'association »

**Actuellement**, il est dit que « *Cette association a pour objet de favoriser les filières courtes dans le cadre d'une consommation familiale, de participer au développement durable et de favoriser le lien social.* »

### **Nous proposons la modification suivante :**

Cette association a pour but la promotion de l'accès à tous de produits alimentaires de qualité issus d'une production respectueuse de la terre et des hommes : agriculture biologique, développement durable et équitable.

A ce titre elle se considère faire partie du champ de l'Économie Sociale et Solidaire, et donc non lucrative.

Pour ce faire, elle se donne la possibilité :

- D'organiser des groupements d'achats solidaires
- De participer à des opérations de coproduction de produits élaborés dans le cadre de ses valeurs
- De participer à la réflexion autour des questions de consommation et de mode de distribution, ou à tout autre sujet en lien avec son objet.
- De participer à l'émergence et au fonctionnement de réseaux d'échanges et de coopérations avec d'autres associations et organismes autour des valeurs et des activités en lien avec son objet social.
- De publier tous types de documents afférents à son activité ou dans le cadre de ces échanges et réflexions.
- D'organiser des manifestations et/ou actions de promotion, de formation, d'échanges, de mise en réseau en lien avec son objet et les valeurs qu'elle promeut et défend.
- De mettre en œuvre toutes autres activités ou actions en lien avec son objet, seule ou au sein d'un groupement/fédération/partenariat."

## VOTE

0 contre, 0 abstention.

Adoption à l'unanimité des nouveaux statuts.

## 6 - Projets et Orientations

### Événements

Pour la saison 2017-2018, l'association Juste un zeste souhaite poursuivre sa participation à 3 principaux évènements.

#### **Festival AlimenTERRE 2017**

**En partenariat** cette année avec l'AMAP du Guillestrois, le Parc Régional du Queyras et l'ACSSQ. Cette dimension collaborative avec d'autres associations ou structures à travers des partenariats est importante pour l'association.

Le festival aura lieu le **mardi 14 Novembre à 18h30, au cinéma le Riou Bel** à Guillestre.

Au programme :

#### **18H30 – Deux courts métrage**

- Vivre dignement de sa terre
- Consommer autrement

Projections suivies d'un échange avec des acteurs locaux investies sur ces questions.

Un buffet participatif fera une pause avant la projection suivante.

#### **21H – Land Grabbing**

Film/documentaire sur l'accaparements des terres dans le monde

Projection suivie d'un échange

#### **Art'gricoles 2018**

Comme les deux dernières éditions, Juste un Zeste participera et proposera une animation.

N'hésitez pas à proposer vos idées !

#### **Festa#3**

La Festa est **l'occasion unique, chaque année, de rencontrer les autres adhérents d'associations françaises ainsi que les producteurs des Galline Felici**. Cette année, nos amis italiens ont été 27 personnes à se déplacer à la Festa, à Varcès, près de Grenoble.

Pour 2018, proposition, à confirmer, par les Galline Felici et les groupements d'achats italiens, d'organiser la prochaine Festa dans le Val Suza.

#### **Autres projets**

Les adhérents sont invités à proposer et à participer à l'organisation d'évènements ayant trait avec l'alimentation et les circuits courts.

**A vos propositions !**

## Vie de l'association

### Commissions diversification

Cette commission regroupe des **adhérents, des adhérents/producteurs et des membres du Conseil d'Administration**. Elle est axée sur les circuits courts localement.

La commission s'intéresse plus particulièrement à deux questions :

Comment **proposer des produits** pour que les commandes associées aux distributions d'agrumes fonctionnent mieux ?

**Quels critères** définir pour choisir les producteurs ?

Avec 3 rencontres, la commission a commencé à proposer des réponses à ces questions.

Un nouveau rendez-vous va être proposé ponctuellement aux adhérents : le **marché des producteurs**. Le premier aura lieu le **samedi 2 décembre** à l'auberge de jeunesse de Guillestre de 15h à 18h. il sera suivi d'une pièce de théâtre proposé par l'AGORA

### Commission communication

Cette commission regroupe des **adhérents et des membres du Conseil d'Administration**.

La commission a essentiellement travaillé à la création du **site Internet** de l'association à destination de ses adhérents et des personnes souhaitant connaître l'association.

**L'architecture du site** a été élaborée et validée par le CA.

On y retrouvera notamment des informations sur le fonctionnement de l'association, les producteurs des Galline Felici, les producteurs locaux, ainsi que des informations sur des projets et événements auxquels participent Juste un zeste ou que l'association souhaitent relayer auprès de ses adhérents.

Les textes pour alimenter le site sont en cours de finalisation.

**Nous espérons vous présenter en 2018 cet outil de communication** fait pour nous tous.

Si **vous souhaitez participer à sa création**, n'hésitez pas à contacter l'association.

### Usine à G.A.S

L'association va poursuivre ses échanges avec les autres associations françaises travaillant avec les galline Felici et ces derniers. Ce réseau permet d'aborder des problématiques communes (transports, production d'avocats, etc.) et de trouver des réponses ensemble, ainsi que d'échanger sur nos pratiques et ce qui nous rassemble.